

**Procès Verbal du Conseil Municipal
du mardi 03 septembre 2024**

Présents : Mme Danièle VERGONNIER, Mme Nadia LAFON, M. Didier GALTIER, M. Jean-Marie DELCROS, M. Christophe FROMENT, M. Philippe FRAYSSINHES, M. Etienne BOISSET, M. Alexandre BOUVIALA, Mme Laurence VALETTE.
Mme Charlotte FERRAND, secrétaire.

Absents : Mme Blandine FAUST, excusée avec procuration à Mme Danièle VERGONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Laurence VALETTE.

Un couple avec 3 enfants en bas âge recherche une location de maison avec terrain sur le village.

1. Approbation du procès-verbal du 16 mai 2024, à l'unanimité des présents.
Approuvé à l'unanimité,
2. Régularisation foncière de l'assiette de la rue de Mailhosques : Pour l'heure, tous les propriétaires ont signé le bornage. Le conseil a pris sa délibération et choisi le notaire : pour passer les actes.
Approuvé à l'unanimité,
3. SIVOM Tarn et Lumensonesque : A partir du 1^{er} janvier 2025, la commune de Mostuéjols va rejoindre le SIVOM tant pour la gestion de l'eau que pour celle de l'assainissement. Mensualisation des paiements : la DGFIP a demandé de scinder la facture. Les contribuables ont donc reçu deux demandes de paiement, une pour la consommation d'eau et l'autre pour l'assainissement. A noter qu'en 2026 la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.
Approuvé à l'unanimité,
4. DM1 – Virement de crédit pour l'église : Le reliquat de fonds dédiés aux travaux de l'école va être affecté pour régler une part de la facture de rénovation des cloches. Le montant s'élève à 2 000 €.
Approuvé à l'unanimité,
5. Acquisition foncière autour de l'église Saint Martin de Pinet : Attache a été prise de Madame la sous-Préfète de Millau ainsi que des Bâtiments de France et de la DDT afin de préserver le pourtour du bâtiment tant pour y accéder en voiture que pour l'harmonie du lieu. En effet, la commune avait engagé de lourds travaux de restauration notamment pour sa toiture et ses vitraux. De plus, l'édifice est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 11 octobre 1984,
6. Dossier Auzuech : La commune vient de prendre connaissance d'une ordonnance de Monsieur le Procureur de la République, datant de 2018, nommant l'État comme responsable des biens avec transfert des compétences aux services des Domaines pour être mis à la vente. Bien que se situant en zone de revitalisation rurale, la commune ne peut pas récupérer les biens directement. Nous sommes donc dans l'attente de l'évaluation de la dette : foncier bâti et non-bâti (depuis 2019 : 2819 €), dépendance et autre et de l'estimation des biens,
7. Ecole : La rentrée scolaire s'est bien passée avec la reconduction du poste de Lucie et l'accueil de 21 enfants. Un 22^{ème} enfant rejoindra l'école en octobre prochain.

Les cours d'anglais et de musique seront également maintenus.

Le PEDT sera reconduit avec une réunion fin septembre à Aguessac. Madame Nadia Lafon continuera à suivre ce dossier,

8. Etude consommation énergie par le Parc Régional des Grands Causses : il s'agit d'une réactualisation du diagnostic déjà effectué par le passé pour palier au coût trop élevé du chauffage de la salle polyvalente,
9. Questions diverses :
 - Location du second étage du presbytère : la mairie espère faire régulariser au plus vite ce dossier. En cas de départ du locataire, le centre de gestion se propose de faire une étude pour la gestion des archives. Ces dernières pourraient être stockées dans cet appartement,
 - Les 100 km de Millau auront lieu le 28 septembre 2024. Aucun changement cette année dans l'organisation. Comme à l'accoutumée l'atelier communal sera mis à la disposition de l'association,
 - Demande de l'employé municipal de passer son contrat de travail sur un temps plein. L'essai a été fait cet été sans résultat probant. Le conseil émet des réserves,
 - Lecture de plusieurs courriers concernant le stationnement sur la Cressette,
 - Il est rappelé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer sur la voie publique tant pour la propreté des trottoirs et devant de portes que pour la gêne occasionnée aux promeneurs, d'autant que des cani-sacs sont mis à disposition des propriétaires de chiens,
 - Les cloches : lecture du courrier. Demandant l'arrêt des cloches la nuit. Nombreux sont à contrario ravis de leur retour. Une demande au technicien si possibilité de réduire l'intensité sonore,
 - Pont de La Cresse : le stationnement intempestif de véhicules en période estivale a occasionné la gêne des usagers de la route, manque de visibilité, manœuvre malaisée, etc. Aussi, il est demandé la pose d'un panneau fléché afin que la gendarmerie puisse procéder à la verbalisation à l'avenir,

Levée de séance à 21h20.

Le secrétaire de séance
VALETTE Laurence



Le maire
VERGONNIER Danièle

